

C. C. WEPPE

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppesdu 26 novembre 2013Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 26 novembre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS-GRENIER, après convocation légale faite le 18 novembre, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 17
de votants : 17

Etaient présents : Mmes ELOIRE, GLORIAN, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LEDOUX, VASSEUR, VANDRIESSCHE, WOLFCARIUS

Absents excusés : Mmes BLONDEL, LEMAHIEU, MM. CAPPELLE, DUFRENOY, HOURIEZ, LESAFFRE.

= = = = =

Modification des modalités de fonctionnement de TransWeppes

Monsieur BORREWATER rapporte à l'Assemblée les travaux de la Commission Services Communautaires.

Pour le renouvellement du marché TransWeppes, les membres de la Commission proposent de procéder par étapes :

- Ils proposent, dans un premier temps, de reconduire le marché TransWeppes actuel du mois de mars à la fin du mois d'août 2014 ;
- Ils proposent, dans un second temps, de préparer dès à présent un nouveau marché qui puisse être effectif au 1^{er} septembre 2014 si le Conseil Communautaire renouvelé après les élections décide de poursuivre le service TransWeppes. Ce nouveau marché prévoirait les services circuits et Transport à la Demande (TAD) en partie fixe et les navettes en deux options : mercredi toute la journée ou mercredi après-midi. L'une ou l'autre option pourrait être activée en fonction du positionnement qu'auront pris les communes concernant la réforme scolaire. Le service de navettes pourrait être supprimé si c'est le souhait du nouveau Conseil Communautaire.

Par ailleurs, la Commission propose de faire figurer la date de fin de validité des Pass' Navettes dans le règlement de TransWeppes dès cette année pour éviter les demandes de remboursement si TransWeppes venait à s'arrêter en septembre 2014. A ce titre, les membres de la Commission Services Communautaires proposent de retenir la date du 31 août 2014 pour les Pass'Navettes délivrés à compter du 30 novembre 2013.

Monsieur le Président demande l'approbation de l'assemblée délibérante sur cette modification. En dehors de cet aspect, les modalités de fonctionnement de TransWeppes restent inchangées.

Tarification

Nécessité d'acquérir des titres de transport sous forme de cartes :

- Une carte pour les circuits et les navettes, de couleur bleue, munie de 20 cases au prix unitaire de 30 € soit le prix d'une case égal à 1,50 €.
- Une carte pour le transport à la demande, de couleur rouge, munie de 6 cases au prix unitaire de 36 € soit le prix d'une case égal à 6 €.
- Une carte annuelle pour les navettes du mercredi, le « Pass'Navettes », de couleur verte au prix unitaire de 50 € pour le 1^{er} enfant,
- Une carte annuelle pour les navettes du mercredi, le « Pass'Navettes », de couleur vert intense au prix unitaire de 30 € pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants d'une même famille,
- Une carte annuelle pour les navettes du mercredi, le « Pass'Navettes », de couleur jaune canari au prix unitaire de 20 € par enfant pour les suivants.

A chaque utilisation du service le chauffeur poinçonne le titre de transport en fonction des trajets détaillés dans le tableau suivant :

Nature du transport	Destination et jour	Tarif d'un trajet
Circuit à destination fixe	Circuit du Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi	3 € soit deux cases poinçonnées
Transport à la demande	Tous les jours sauf dimanche Zone 1	6 € par personne (1 case)
	Tous les jours sauf dimanche Zone 2	12 € (2 cases) pour la 1 ^{ère} personne 6 € (1 case) pour la 2 ^{ème} personne et suivantes
	Tous les jours sauf dimanche Zone 3	18 € (3 cases) pour la 1 ^{ère} personne 12 € (2 cases) pour la 2 ^{ème} personne 6 € (1 case) à partir de la 3 ^{ème} personne
Pass'Navettes	Tous les mercredis	50 € pour le 1 ^{er} enfant 30 € pour les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfants d'une même famille 20 € par enfant pour les suivants

Condition d'accès :

Pour accéder au service, il convient de se faire établir une carte d'accès dont la confection est gratuite. Le service TransWeppes ne peut être utilisé sans cette carte qui est réservée aux habitants de la Communauté de Communes de Weppes.

Envoyé en préfecture le 29/11/2013

Reçu en préfecture le 29/11/2013

Affiché le

Après examen de ces modalités, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité, les modifications des modalités de fonctionnement du service TransWeppes.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



Envoyé en préfecture le 29/11/2013

Reçu en préfecture le 29/11/2013

Affiché le

168
SLOK